

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Québec, le 4 décembre 2014

Monsieur Louis Lefebvre
Directeur général
Cégep de Saint-Félicien
1105, boul. Hamel
Saint-Félicien (Québec) G8K 2R8

Objet : Suivis aux rapports d'évaluation de l'application de la PIEA et du programme *Sciences de la nature* (200.B0)

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné, lors de sa réunion du 20 octobre 2014, les suites que le Cégep de Saint-Félicien a données à certaines recommandations formulées dans le cadre de l'opération d'évaluation du programme *Sciences de la nature* et celle de l'évaluation de l'application de la PIEA.

En 2007, dans son rapport d'évaluation du programme *Sciences de la nature*, la Commission recommandait au Collège de s'assurer, comme le prévoit déjà sa PIEP, d'inclure la composante de la formation générale à ses prochaines évaluations de programme. Pour donner suite à cette recommandation, le Collège a transmis une copie de la plus récente production de ses tableaux de bord annuels. Il a joint à ceux-ci une copie des questionnaires développés dans le but d'ajouter à ces tableaux de bord des informations qualitatives couvrant l'ensemble des composantes de chacun des programmes menant à l'obtention d'un DEC. Les résultats obtenus après avoir administré ces nouveaux outils à la session d'hiver 2013 ont également été acheminés. La Commission reconnaît le travail effectué, toutefois, comme le Collège n'a pas transmis les résultats d'une évaluation de programme tenant compte des modifications apportées à ses outils de collecte de données, la Commission ne peut constater si la formation générale est désormais prise en compte dans une évaluation de programme complète et, par conséquent, ne peut lever la recommandation.

La Commission recommandait également au Collège d'évaluer les méthodes pédagogiques et de prendre les moyens de les améliorer, notamment en tenant compte de l'approche par compétences. Dans son suivi, le Collège indique avoir développé un environnement Web lui permettant d'offrir une formation et un support méthodologique répartis sur quatre sessions au lieu d'une seule. Un cours est désormais offert dans cet environnement et les étudiants peuvent également y trouver divers outils d'autoformation. Le Collège a conséquemment revu l'ensemble de la grille de cours du programme, notamment la séquence des cours, leur pondération et les activités d'apprentissage. En 2007, les départements de *Sciences* et de *Mathématiques* ont fait la recension de toutes les méthodes pédagogiques utilisées dans les cours de formation spécifique. Une mise à jour de cet inventaire a été réalisée en 2009 à la suite du développement de nouvelles méthodes pédagogiques par les professeurs. Cette recension démontre que ces derniers utilisent désormais des méthodes pédagogiques variées. Le Collège illustre cette conclusion par divers exemples. Il joint à son suivi un tableau compilant la fréquence d'utilisation de différentes méthodes pédagogiques mises en œuvre dans les cours du programme de 2007 qui témoignent de la diversité des méthodes pédagogiques recensées. La Commission, après avoir étudié l'ensemble des documents transmis, considère que des suites satisfaisantes ont été données et, par conséquent, lève la recommandation.

Dans son rapport d'évaluation de l'application de la PIEA du Cégep de Saint-Félicien paru en 2012, la Commission recommandait au Collège de s'assurer, conformément au RREC, que les étudiants peuvent se faire reconnaître leurs acquis dès que l'atteinte des objectifs a été démontrée. Dans un document transmis par le Collège, un tableau démontre que les demandes de substitution et d'équivalence affichent une hausse considérable au cours des deux dernières années, particulièrement en 2012-2013. Le Collège explique cette hausse par une nouvelle procédure mise en place par le Service de l'organisation scolaire, s'appliquant aux unités de formation générale complémentaire à l'égard des étudiants possédant des antécédents collégiaux, faisant en sorte que la mention au bulletin est mise en application à chacune des périodes d'inscription aux cours. Ainsi, lorsque ceux-ci sont invités à s'inscrire à un cours complémentaire, l'aide pédagogique individuel applique immédiatement la mention au bulletin. Le tableau illustre que la plupart des dossiers des étudiantes et des étudiants pour qui des

substitutions devaient être reconnues ont été mis à jour au cours de l'année 2012-2013. La Commission juge qu'il s'agit de suites satisfaisantes et lève la recommandation.

Le Collège a également fait parvenir un échantillon d'évaluations finales de cours et d'épreuves synthèses de programme permettant de donner des suites à quatre autres recommandations liées à l'évaluation des apprentissages.

En effet, dans le cadre de l'évaluation du programme *Sciences de la nature*, la Commission recommandait au Collège de s'assurer que les modes et les instruments d'évaluation des apprentissages attestent l'atteinte des objectifs et des standards. De plus, dans le cadre de l'évaluation de l'application de la PIEA, elle lui recommandait de s'assurer que l'évaluation finale de cours permet d'attester l'atteinte individuelle des objectifs du cours selon les standards établis. L'analyse de l'échantillon transmis par le Collège permet à la Commission de constater que la majorité des évaluations finales de cours du Collège sont de type synthèse, qu'elles sont en adéquation avec la ou les compétences du cours, qu'elles ont une pondération suffisante, que leur niveau de difficulté est suffisant pour rendre compte de la maîtrise de la ou des compétences du cours et qu'elles permettent à l'étudiant de démontrer qu'il maîtrise la ou les compétences de façon individuelle.

Par ailleurs, dans le cadre de l'évaluation du programme *Sciences de la nature*, la Commission recommandait au Collège de s'assurer que l'épreuve synthèse de programme élaborée au site de Saint-Félicien vérifie l'atteinte par chacun des étudiants de l'ensemble des objectifs et des standards déterminés pour le programme. De plus, dans le cadre de l'évaluation de l'application de la PIEA, elle lui recommandait de s'assurer, pour chaque étudiant, que l'épreuve synthèse de programme permet d'attester l'intégration des savoirs essentiels du programme, incluant les intentions éducatives de la formation générale. L'analyse de l'échantillon a également permis de constater que les évaluations prennent en compte les intentions éducatives de la formation générale et qu'elles permettent généralement de démontrer que l'étudiant a intégré, de façon individuelle, l'ensemble des objectifs essentiels du programme.

La Commission considère que des suites adéquates ont été données au regard des quatre recommandations liées à l'évaluation des apprentissages et, conséquemment, elle lève ces quatre recommandations.

En somme, à la lumière des informations qui lui ont été transmises, la Commission considère que les actions posées par le Cégep de Saint-Félicien répondent adéquatement à six des sept recommandations traitées dans le cadre de ce suivi. Elle compte recevoir dans les meilleurs délais les résultats d'une évaluation de programme permettant de démontrer que la composante de la formation générale est prise en compte.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Céline Durand

c. c. M. Gilles Lapointe, directeur des études